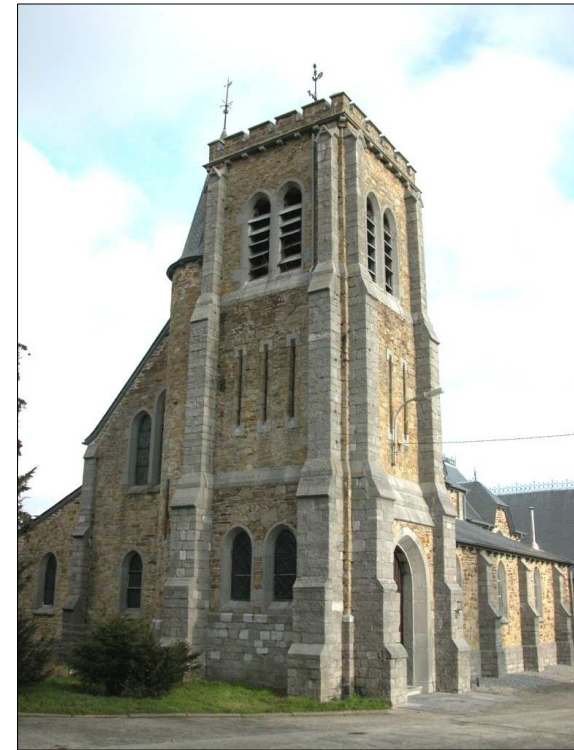


Feuillelet téléchargeable sur le site Internet des paroisses de La Bruyère
<http://www.doyennesaintservais.be/secteurlabruyere/index.htm>

(aller dans "Historique")

© Paroisse Saint-Georges Villers-lez-Heest (2010)



PAROISSE SAINT-GEORGES - VILLERS-LEZ-HEEST -

APERÇU HISTORIQUE



- Secteur pastoral de La Bruyère -

SAINT GEORGES



GEORGES, martyr (mort v. 303). Il y a un abîme entre la popularité de ce saint, que les Orientaux appellent le "grand martyr", et les éléments authentiques d'une biographie qui a été terriblement enflée par la légende.

Il semble avéré - encore qu'on ne puisse s'appuyer sur aucun acte authentique que **Georges** subit le martyre à Lydda (Diospolis) en Palestine ; le célèbre "pèlerin de Plaisance" (VI^{ème} s.) y trouva son tombeau, assurant ainsi un fondement solide au culte d'un saint, que la légende seule aurait irrémédiablement compromis. Ce culte se répandit d'une manière exceptionnelle en Orient et aussi en Occident, tout particulièrement en Angleterre, où il était déjà connu au VIII^{ème} s. Patron de la chevalerie et des armes, **saint Georges** allait devenir tout simplement le patron de l'Angleterre. Le fameux drapeau de **saint Georges** apparaît en 1284 ; le premier ordre anglais de chevalerie, l'ordre de la Jarretière, fut naturellement placé sous le patronage principal du saint (1347). Dès 1222, un concile national faisait de la **Saint-Georges** une fête d'obligation. La Réforme protestante conservera le nom de ce saint dans son calendrier. Par ailleurs, **saint Georges** appartient à la catégorie privilégiée des saints auxiliaires.

Et cependant tous les détails pittoresques de sa "vie", ceux qui ont servi de base à son culte, sont légendaires. La légende a fait de **Georges** un Cappadocien noble et riche, un tribun héroïque de l'armée impériale, qui abat allègrement les idoles et détruit sans effort un dragon qui désole la Libye. Arrêté sous Dioclétien et par la faute d'un "empereur des Perses" Dadianus (que l'histoire ignore), **Georges** subit un martyre qui dura sept ans : il est vrai que cette interminable Passion fut heureusement coupée par trois résurrections, avant la mort définitive. - Fête le **23 avril**.

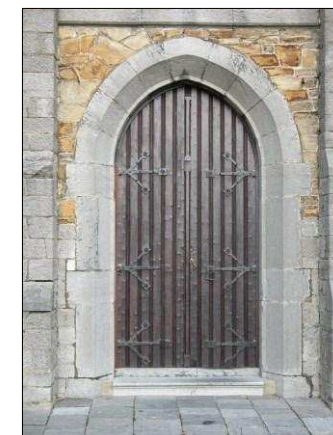
Source : P. PIERRARD,
Dictionnaire des prénoms et des saints,
Paris, Librairie Larousse, 1974, p. 91.

Situation actuelle

En 1958, la paroisse **Saint-Georges** de **Villers-lez-Heest** est toujours dépendante du doyenné de Leuze. Dans le même temps, le **doyenné de Saint-Servais** voit le jour. Deux années plus tard est érigée la **région pastorale de Namur** comprenant les doyennés d'Andenne, Auvelais, Fosses-la-Ville, Gembloux, Jambes, Leuze, Namur et Saint-Servais. En 1979, la paroisse de **Villers** est détachée du doyenné de Leuze et liée à celui de **Saint-Servais**. La même année elle est incluse au **secteur pastoral de Meux-Rhisnes (La Bruyère)**, faisant lui-même partie intégrante du **doyenné de Saint-Servais**.



Paroisse Saint-Georges
Rue des Écoles 5080 Villers-Lez-Heest
Abbés Patrick Libbrecht et Joseph Koffi



Source des informations :

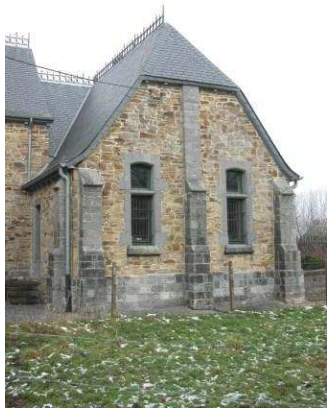
- R. DELOOZ, *La Bruyère. Commune du Namurois*, Namur, 1986.
- E. DE MOREAU s.j. (sous la dir. de), *Histoire de l'Église*, 3^{ème} éd., Tournai-Paris, Casterman, 1931 (*Collection belge de manuels d'histoire*).
- E. DE MOREAU s.j., *Histoire de l'Église en Belgique*, t. V : *L'Église des Pays-Bas (1559-1633)*, Bruxelles, L'Édition Universelle, 1952.
- J. GENNART s.j., *Diocèse de Namur. Paroisses et édifices du culte. 1808-1979*, Namur, Céruna, 1980 (*Répertoires Meuse-Moselle*).
- J. GENNART s.j., *Diocèse de Namur. Paroisses et édifices du culte. 1808-2002*, édition revue et augmentée (2003) disponible en ligne : http://archives.saintaubain.be/gennart/edifices_culte_diocese.htm
- F. JACQUES, *Le diocèse de Namur en mars 1561. Étude de géographie historique*, Bruxelles, Palais des Académies, 1968.
- C. J. JOSET s.j. (et collab.), *Répertoire, par diocèses et doyennés, des paroisses en 1789*, Namur, Ceruna, 1980 (*Répertoires Meuse-Moselle*).

Collecte des informations, synthèse et photos :
Éric Lauwers (février 2005 – remis à jour mai 2010)

Villers-lez-Heest fait maintenant partie intégrante du département de Sambre-et-Meuse et subit dès lors la vindicte des lois françaises, notamment les lois restrictives au niveau de la pratique du culte.

En 1801, conséquemment à la signature du *Concordat* entre Bonaparte et le Saint-Siège, bien que sous conditions, le culte catholique est rétabli. Les paroisses sont réorganisées en fonction de la législation concordataire de 1803-1804, puis de 1807-1808. Napoléon reconnaît les nouvelles circonscriptions paroissiales arrêtées par les évêques, en accord avec les préfets. Attachée au diocèse de Namur, la communauté de **Villers-lez-Heest** dépend en 1808 de la paroisse d'Émines. Elle est ensuite mise sous la tutelle du doyenné de Leuze en 1837 et érigée en chapellenie par arrêté royal en date du 19 juin 1845. Cette même année, la chapelle est réaménagée par les soins de la commune. Le hameau d'**Ostin** est quant à lui lié à la paroisse de Dhuy en 1808.

Érection de la nouvelle paroisse Saint-Georges



Un arrêté royal du 11 février 1889 prévoit la création d'une nouvelle paroisse autonome pour le village de **Villers-lez-Heest**, sensiblement plus peuplé qu'antérieurement. Il est confirmé par décret épiscopal en date du 9 avril. La fabrique décide immédiatement de la construction d'une véritable église sur l'emplacement de l'ancienne chapelle, non

loin de la fontaine Saint-Georges au pied de laquelle les jeunes parents priaient le saint britannique pour obtenir la guérison de la "croûte de lait" de leur enfant. Les plans du nouvel édifice dédié au saint patron de l'Angleterre sont particulièrement audacieux et originaux pour la région puisqu'ils sont de style ogival anglo-saxon. La construction de la nouvelle église se termine en 1891 grâce au dynamisme du conseil de fabrique et particulièrement sous l'impulsion financière de Léon de Pitteurs, propriétaire du château adjacent. La commune en assure l'ameublement.

Les origines lointaines et la période médiévale

L'étymologie de **Villers-lez-Heest** témoigne d'un établissement humain particulièrement ancien sur le territoire actuel de l'ancienne commune. Le toponyme "**Villers**" désigne généralement un lieu occupé par une ou plusieurs "villa rustica" à l'époque gallo-romaine. Ce fait est par ailleurs attesté ici par l'archéologie, puisque deux lieux ont en effet livré quelques vestiges révélateurs de cette époque. Néanmoins, aucun vestige d'ordre religieux n'a été découvert.

Il en est de même pour la période médiévale. À l'instar de sa proche voisine de Warisoulx, la paroisse de **Villers-lez-Heest** ne conserve aucune trace matérielle de son passé médiéval. La taille particulièrement réduite de la communauté villageoise ainsi que la nature du lieu – essentiellement recouvert de zones boisées – n'ont pas permis un développement important.

À la fin du XIII^{ème} siècle, **Villers** est politiquement possédée par le Comté de Namur qui y exerce ses droits sur la plupart des habitants. Du point de vue religieux, le lieu est lié au diocèse de Liège durant tout l'essor et le déclin du Moyen-Âge.

Une nouvelle donne territoriale

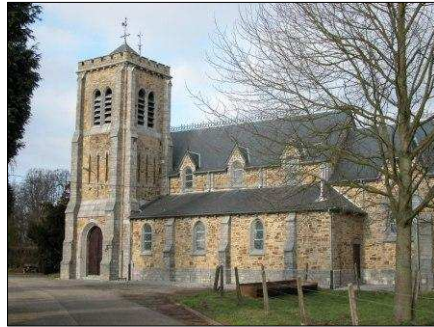
Au XVI^{ème} siècle, la tutelle de Liège prend fin. Une réorganisation de la cartographie religieuse s'impose.

D'une part, la répartition des circonscriptions ecclésiastiques de nos régions (treize diocèses) remontant pour la plupart à l'époque romaine ainsi qu'au Haut Moyen-Âge ne correspond plus du tout au découpage politique des XVII Provinces. À ce moment, les treize diocèses dépendent de trois provinces ecclésiastiques situées hors du pays : Cologne, Trèves et Reims. Le diocèse de Liège, bien plus étendu que la Principauté de Liège elle-même, dépend plus particulièrement de l'archevêché de Cologne. Cette organisation ne tient d'ailleurs compte ni des langues parlées, ni de l'accroissement démographique. Une telle organisation chaotique génère nécessairement des problèmes de communication, particulièrement handicapants dans une Europe secouée par les idées des réforma-

teurs. Les visites irrégulières dans les paroisses n'assurent plus vraiment aux autorités ecclésiastiques un contrôle efficace du clergé.

D'autre part, depuis la réforme de Luther au début du siècle, les progrès du protestantisme préoccupent avec acuité nos souverains catholiques, Charles Quint puis Philippe II. Comment "sauver" ce qui reste du catholicisme ? Une réorganisation rigoureuse de la répartition des diocèses donnerait ainsi une plus forte cohésion aux XVII Provinces et assurerait au souverain la nomination - et le contrôle partiel ! - du corps épiscopal. Un tel remaniement constituerait dès lors une arme efficace pour juguler les idées novatrices des réformés, un réel tremplin pour les idées de la Réforme catholique.

Le 12 mai 1559, le pape Paul IV consent à la réorganisation des évêchés dans nos régions. La bulle *Super Universas* supprime l'ancienne répartition et subdivise le territoire de nos régions en trois provinces ecclésiastiques en tenant notamment compte de l'aspect linguistique : voient ainsi le jour les



archevêchés de Malines, Utrecht et Cambrai - ce dernier incluant les nouveaux diocèses d'Arras, Tournai, Saint-Omer et celui de Namur.

À la mort de Paul IV (1559), le nouveau pape Pie IV confirme la bulle de son prédécesseur. Les limites du nouveau **diocèse de Namur** sont définies. Bien que cette délimitation religieuse n'ait que peu à voir avec les limites de l'évêché d'aujourd'hui, les sept paroisses de notre secteur actuel de La Bruyère y sont déjà incluses. *Le Projet de dotation et de circonscription* de 1560 prévoit la tutelle de l'évêché de Namur sur : *Bonesche, Esmynes* (et hameau de *Huglise*), *Meux* (et hameaux de *Mehaignoulle, Scley et Trypsee*), *Rysnes, Saint-Denys* (et hameau de *Isnes-Sauvages* – bien que certains textes en fassent une dépendance de Bossière), **Viller le heste et Waristoul**. La bulle *Ex Injuncto* (11 mars 1561) en assure l'application. Le *Registra Vaticana* de cette même année fait mention de la création des paroisses suivantes : *Bovesche, Lesmynes* (et hameau de *Huglise* – Saint-Martin-Huglise), *Meux* (*Scley* – *Sclefhaie*), *Rysnes, S. Denis*,

Viller le Heste et Waristoul.

Toute cette réorganisation fait inévitablement ombrage aux anciens privilèges : ceux de la noblesse, ceux des abbayes brabançonnaises – dont ceux de Villers-la-Ville, abbaye ayant détenu les droits de corvée sur la ferme d'**Ostin** depuis 1231 ! – et particulièrement ceux des évêques liégeois. En 1562, le chapitre de Saint-Lambert s'oppose d'ailleurs fermement à l'installation du premier évêque de Namur, Antoine Havet. Quelques chanoines et le doyen du chapitre de Saint-Aubain sont même menacés par la justice liégeoise sans que toute cette affaire ne tracasse les ouailles de nos paroisses.

Quoi qu'il en soit, ce remaniement territorial mené parallèlement au Concile de Trente atteint son but : un meilleur contrôle du clergé dans la lutte contre la réforme protestante. Les diocèses sont maintenant subdivisés en entités inférieures, les doyennés, ceux-ci étant constitués des différentes paroisses dont le guide avait "charge d'âme" (*cura animorum*). C'est d'ailleurs de cette appellation que dérive le terme de "curé".

Depuis au moins 1575 sur l'emplacement de l'actuelle église Saint-Georges, une modeste chapelle était à la disposition des fidèles du hameau de **Villers-lez-Heest**. Ne subsistent de cet édifice qu'une pierre tombale ainsi qu'une statue équestre de saint Georges, toutes deux conservées dans l'église contemporaine. Cette chapelle dépendait directement de la proche paroisse d'Émines. En 1738, quelques habitants, estimant ce lieu de culte vétuste et trop exigu, décident d'un réaménagement de la bâtisse qui se fait conjointement avec la construction du château des de Pitteurs immédiatement voisin.



Le séisme révolutionnaire

En 1794, à la suite des troubles révolutionnaires secouant notre puissant voisin français et conséquemment à la victoire française de Fleurus face aux Autrichiens, la "Belgique" est annexée.